République Tunisienne
Ministère de l'Education
et de la Formation

Système d'Information et de Communication Administrative SICAD
Guide du citoyen
ANNEXE N° 10

Référence : arrêté du Ministre .....
tel que modifié par l'arrêté en date du .....(JORT n°.....du.....)

Organisme : Ministère de l'Education et de la Formation
Domaine de la prestation : Les diplômes
Objet de la prestation : Approbation d'un diplôme ou du relevé des notes

CONDITIONS D'OBTENTION

L'intéressé doit être titulaire du diplôme demandé

PIECES A FOURNIR

1- L'original du diplôme ou du relevé des notes
2- Copie de la carte d'identité nationale

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
1- présentation de l'original du diplôme ou du relevé des notes	L'intéressé et le Ministère de l'Education et de la Formation : direction générale des examens	De 01 à 03 jours
2- Réception du diplôme ou de la copie approuvée	L'intéressé ou son représentant muni d'une pièce d'identité	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : Ministère de l'Education et de la Formation : direction générale des examens
Adresse : rue Bab El Alouj – Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : Ministère de l'Education et de la Formation : direction générale des examens
Adresse : rue Bab El Alouj – Tunis

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

De 01 à 03 jours

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/